



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023 À 19 H**

Sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Maire de la commune

La convocation a été adressée le jeudi 22 JUIN 2023 avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 mai 2023

**DCM-28/2023** Tarifs de cantine facturés par le collège au 1<sup>er</sup> septembre 2023

**DCM-29/2023** Tarifs cantine année scolaire 2023/2024

**DCM-30/2023** Changement d'horaires nouveau complexe scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2023

**DCM-31/2023** Tarifs du transport piscine primaire facturés par Prêt à Partir au 1<sup>er</sup> septembre 2023

**DCM-32/2023** Subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes et l'amicale des sapeurs-pompiers de Sancergues

**DCM-33/2023** Fonds de Solidarité pour le Logement 2023 : participation au financement

**DCM-34/2023** Création d'un emploi non permanent pour Accroissement Temporaire d'Activité

Questions diverses :

- ✓ Devis Leymonie : thermostats logement Croque Mahaut
- ✓ Devis FRMJC : exposition scientifique 2023
- ✓ Courrier ADMR : téléassistance Filien
- ✓ Courrier Françoise BEZET : édition du livre « Mémoire d'un lieu, Augy »

**Présents** : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Pascal BOYELDIEU, Samuel LECAS, Raphaëlle BAGNOLATI, Thierry CARLIER

**Absents ayant donné pouvoir** : Dominique MALLERON à Jean-Marie MUSOLESI, Caroline GANIER à Bruno CHAPELIER

**Absent non représenté** :, Aurélien BORDINAT

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

**Quorum** : 10/8

**Secrétaire** : M. Pascal BOYELDIEU

Affichage et publication sur le site internet de la commune de la liste des délibérations le 01/06/2023.

Délibérations reçues en Préfecture le 06/07/2023.

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2023 est adopté.

M. le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

### **DCM-28/2023. Tarifs de cantine facturés par le collège au 1<sup>er</sup> septembre 2023**

M. le maire donne lecture de l'arrêté départemental n°252/2023 du 30 mai 2023 fixant les tarifs du service d'hébergement et de restauration des collèges publics du Cher pour l'année scolaire 2023/2024 (du 01.09.2023 au 31.08.2024). Le prix voté par l'Assemblée Départementale pour la cantine du collège Roger Martin du Gard est de 3,14€ par repas pour les élèves de primaire et maternelle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité des présents, M. le maire à régler les factures émises par le Collège Roger Martin du Gard au tarif de 3,14€ par repas pour les élèves de primaire et maternelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

### **DCM-29/2023. Tarifs cantine année scolaire 2023/2024**

Suite à la réception de l'arrêté départemental n°252/2023 du 30 mai 2023 fixant les tarifs du service d'hébergement et de restauration des collèges publics du Cher pour l'année scolaire 2023/2024 (du 01.09.2023 au 31.08.2024), M. le maire informe que le prix voté par l'Assemblée Départementale pour la cantine du collège Roger Martin du Gard augmente de 0,09€ par rapport à l'année scolaire 2022/2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, de fixer le prix du repas de cantine pour les élèves de primaire et maternelle au 1<sup>er</sup> septembre 2023 à :

- communes participantes : 3,69€
- communes non participantes : 5,17€.

### **DCM-30/2023 Changement d'horaires nouveau complexe scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2023**

Vu la construction du nouveau complexe scolaire regroupant l'école primaire et maternelle de Sancergues ainsi que l'école primaire de Charentonnay,

Vu son ouverture prévue à la rentrée scolaire de septembre 2023,

Vu la demande du directeur d'école pour la modification des horaires des trois sites, actuellement non identiques, afin d'harmoniser le fonctionnement de la nouvelle école,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 15 juin 2023,

A compter de la rentrée de septembre 2023, les nouveaux horaires seront les suivants :  
8h40-12h et 13h30-16h10.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent, à l'unanimité des présents, un avis favorable au changement des horaires pour le nouveau complexe scolaire tels que précisés ci-dessus.

**DCM-31/2023. Tarifs du transport piscine primaire facturés par Prêt à Partir au 1<sup>er</sup> septembre 2023**

M. le maire donne lecture des devis de la société de transport Prêt à Partir pour le transport des élèves de primaire à la piscine de La Charité-sur-Loire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité des présents, ces devis et autorisent M. le maire à régler les factures émises par cette société de transport de Fourchambault au prix de :

- 150€ TTC par jour pour le transport piscine de septembre 2023 à février 2024
- 98€ TTC par jour pour le transport piscine de mars à juin 2024.

**DCM-32/2023. Subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes et l'amicale des sapeurs-pompiers de Sancergues**

M. le maire donne lecture du courrier reçu du comité des fêtes et de l'amicale des sapeurs-pompiers de Sancergues demandant une subvention exceptionnelle, suite à leur participation commune au prochain comice agricole d'août 2024 pour la création d'un char fleuri ainsi que la réalisation des décors de la commune de Sancergues.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, d'attribuer une subvention exceptionnelle s'élevant à 2500€. Cette somme sera versée au comité des fêtes de Sancergues comme actée dans leur demande.

Une rencontre avec les deux associations sera organisée pour la suite des subventions (suivant les besoins au fur et à mesure).

**DCM-33/2023. Fonds de Solidarité pour le Logement 2023 : participation au financement**

M. le maire donne lecture du courrier du Département du Cher en date du 26 mai 2023, rappelant le partenariat entre le Département du Cher et la commune de Sancergues, afin de répondre aux besoins des administrés et plus globalement des habitants de notre département en situation de précarité, ainsi que sa répartition éventuelle selon la nature des aides octroyées. A titre indicatif, le Département du Cher nous informe des aides versées en 2022 pour des administrés de notre commune :

Logement : 6 ménages, pour un montant total de 5.410,17€  
Energie : 9 ménages, pour un montant total de 2.225€  
Eau : 1 ménage, pour un montant total de 82€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent, à l'unanimité des présents, un avis favorable à cette demande. Le montant de l'aide accordée est de 1 000€ et sera réparti sur les trois fonds.

**DCM-34/2023. Création d'un emploi non permanent pour Accroissement Temporaire d'Activité**

M. le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Pour l'entretien des espaces verts de la commune, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent d'entretien à temps complet à raison de 35h hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée.

M. le maire propose à l'assemblée :

Le recrutement, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 mars 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique à temps complet, soit 35/35<sup>ème</sup>.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans la fonction (maîtrise du matériel de manutention) et de la détention des permis de conduire adaptés.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 401 du grade de recrutement.

M. le maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3, 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3, 1°,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, d'adopter la proposition de M. le maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### Questions diverses

- ✓ Devis Leymonie : le conseil municipal accepte ce devis pour le changement des trois thermostats d'ambiance dans les logements du Croque Mahaut.
- ✓ Devis FRMJC : le conseil municipal accepte ce devis pour l'exposition scientifique 2023 destinée aux élèves des écoles.
- ✓ ADMR téléassistance Filien : décision et réponse en attente pour renseignements complémentaires.
- ✓ Courrier Mme Françoise BEZET : M. le maire donne lecture de ce courrier qui présente l'édition de son nouveau livre « Mémoire d'un lieu, Augy ». Le conseil municipal décide d'en acheter 10 exemplaires.
- ✓ Informations concernant la construction du groupe scolaire :
  - réception et remise des clés à partir du 15 août 2023
  - rentrée des classes le 4 septembre 2023
  - prévoir une date pour l'inauguration (à partir du mois d'octobre).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 25 septembre 2023 à 19h.

Liste récapitulative des délibérations :

DCM-28/2023. Tarifs de cantine facturés par le collègue au 1<sup>er</sup> septembre 2023

DCM-29/2023 Tarifs cantine année scolaire 2023/2024

DCM-30/2023 Changement d'horaires nouveau complexe scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2023

DCM-31/2023 Tarifs du transport piscine primaire facturés par Prêt à Partir au 1<sup>er</sup> septembre 2023

DCM-32/2023 Subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes et l'amicale des sapeurs-pompiers de Sancergues

DCM-33/2023 Fonds de Solidarité pour le Logement 2023 : participation au financement

DCM-34/2023 Création d'un emploi non permanent pour Accroissement Temporaire d'Activité

M. le Maire,

Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,

Pascal BOYELDIEU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Boyeldieu', with a long horizontal flourish extending to the right.

